



## Les enjeux du patrimoine au XXI<sup>e</sup> siècle

### ÉDITO

**Longtemps considérée comme intangible, immuable et basée sur une notion historisante du temps, l'approche patrimoniale a connu depuis quelques décennies des évolutions majeures tant dans ses définitions, son encadrement que dans le regard que l'on porte aujourd'hui sur ce qui fait patrimoine.**

**Qu'il soit matériel, physique ou immatériel, le patrimoine s'impose aujourd'hui comme une notion hétérogène consubstantielle des interrogations sur le mode d'habiter, l'enjeu énergétique, les contraintes financières, l'implication citoyenne tout comme il apparaît de plus en plus lié à la question des valeurs, des repères, voire même de l'identité.**

**La vie urbaine est un mouvement perpétuel basé sur des cycles, des modes, des crises, des prises de conscience et le patrimoine n'échappe pas à ces interrogations permanentes qui, loin de mettre en péril les fondamentaux, soulignent la nécessité d'apporter des réponses adaptées et interrogent notre capacité collective à relever le défi de la mémoire, de l'histoire et des témoignages laissés aux générations futures.**

Laure-Agnès CARADEC  
*Présidente de l'Agam*

Après le XIX<sup>e</sup> siècle qui a inventé les monuments historiques, le XX<sup>e</sup> siècle qui a défini les ensembles urbains historiques, le XXI<sup>e</sup> siècle commençant est en train d'amplifier le phénomène de "l'omni-patrimonialisation" apparu dans les années 1960. Le patrimoine et le rapport de notre société à celui-ci sont en train de changer. Les enjeux sont liés à la conservation (prolongation de la vie d'un édifice, respect de l'intégrité architecturale) mais ils sont aussi sociaux et humains. Dans les prochaines années, le patrimoine jouera ou non un rôle régulateur dans l'aménagement des villes selon la façon dont le citoyen s'en saisira et en fonction, notamment, du regard qui sera porté sur l'héritage urbain des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles.

Il est certainement encore trop tôt pour discerner quelles tendances de fond vont s'imposer, le XXI<sup>e</sup> siècle débutant à peine. Néanmoins, les chercheurs du patrimoine se sont déjà activement engagés dans la prospective. Ils élaborent des scénarios possibles sur la base d'un état des lieux et de l'analyse des phénomènes d'émergence.

Le thème des Journées du Patrimoine de 2015, "le patrimoine du XXI<sup>e</sup> siècle, une histoire d'avenir", permet de mettre à l'honneur le patrimoine en train de se faire et les créations architecturales des quinze dernières années mais il sous-tend, aussi, la question du devenir de la notion même de patrimoine dans un avenir proche. Le présent *Regards de l'Agam* se propose de dresser une synthèse des principales réflexions que mène actuellement le milieu de la recherche sur les changements en cours et les évolutions possibles qui ont, en particulier, nourri le projet de la loi Création, Architecture et Patrimoine.



④ ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE DANSE, MARSEILLE - E. GUERRIER, R. SIMOUNET, 1992

## Une notion renouvelée

Quatre phénomènes redessinent actuellement les contours de la notion de conservation du patrimoine : l'élargissement de la notion de patrimoine, la palliation de la raréfaction des protections traditionnelles avec les labels, l'impact du développement durable et l'implication de nouveaux acteurs.

### L'omni-patrimonialisation

#### L'extension de la notion de patrimoine

Amorcée dans les années 1960, la patrimonialisation du quotidien a connu une accélération ces trente dernières années. Les mutations de la société ont révélé un patrimoine rural et industriel menacés. Le concept de patrimoine urbain a été rajouté à la notion du "monument" et des "abords" à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui, la recherche d'identité "patrimonialise" des lieux ou des espaces toujours plus proches de chacun (le "patrimoine familial"). Un bâtiment industriel (usine Vulcain à Marseille), une construction modulaire (Tétrodon à Fos-sur-Mer), des murs de tuiles recyclées qui évoquent l'industrie tuilière (L'Estaque, Saint-Henri) peuvent prétendre à une patrimonialisation et se transformer en "objets de révérence" (Régis Neyret). La loi Création, Architecture et Patrimoine en cours d'élaboration prévoit l'extension de la notion de patrimoine immatériel comme l'a déjà fait l'UNESCO. Des sociologues pensent que la mise en valeur des quartiers périphériques de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle dans le cadre de nouveaux plans de gestion patrimoniaux permettra de trouver des racines. Certains architectes expliquent l'importance de leurs créations récentes car elles constituent "le patrimoine de demain".

Cette production continue et diversifiée de patrimoines exprime une mise en cause relative des hiérarchies établies entre le "grand" patrimoine institutionnel (le monument historique) et d'autres éléments patrimoniaux ("le petit patrimoine"). Certains chercheurs la mettent aussi en

rapport avec une tendance à la contestation de la médiation systématique de l'État et de ses agents dans la reconnaissance et la désignation des patrimoines.

Depuis quelques années, compte tenu d'une diminution des moyens financiers, l'État a tendance à freiner les classements et les inscriptions au titre des Monuments historiques et à déléguer plus largement aux collectivités locales le soin de transmettre. Pour certains chercheurs, le modèle économique qui a prévalu dans la construction et la gestion du patrimoine ne correspond plus aux contours d'une notion qui s'élargit.

Dans ce contexte d'élargissement et de fragmentation du patrimoine ("chacun dit son patrimoine", "à chacun son patrimoine"), capter, encadrer et gérer la multitude, opérer



④ LES COMMUNS DE LA BASTIDE DE LA REYNARDE (SAINT-MENÉT)

un tri nécessaire seront de plus en plus des défis majeurs pour les acteurs du patrimoine, notamment à l'échelle des métropoles et des grands territoires. Cette obsession patrimoniale annoncée par Pierre Nora ("l'obsession patrimoniale ou mémorielle") doit être régulée. Il faut s'assurer que ce "tout patrimoine" ne soit pas un "fourre-tout" et un "n'importe quoi". Tout n'est pas patrimoine.

### Un élément-clef pour construire le territoire

L'étude du patrimoine bâti des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles permet de comprendre les raisons et les modalités de l'évolution de la ville, l'éclosion d'une architecture moderne qui a produit, non seulement, des bâtiments mais aussi un environnement complet : des paysages, des relations sociales... C'est pourquoi les collectivités et les acteurs locaux font de plus en plus appel au patrimoine, à des échelles territoriales diverses, de façon à faciliter la construction, l'affirmation ou la singularisation du territoire. À l'origine, la notion de patrimoine a été inventée pour construire la nation et assurer la pérennité d'un legs commun. Désormais, elle est sollicitée pour forger une identité métropolitaine.

### La "démocratisation du patrimoine"

La demande de patrimoine émane désormais aussi du public ou des associations de défense du patrimoine. La place des experts et des régulateurs de patrimoine dans le processus de patrimonialisation est réinterrogée face à la montée des savoirs profanes ou amateurs et à des usagers et des habitants qui "disent" leur patrimoine. Les Commissions régionales du patrimoine et des sites consulteront toujours des spécialistes mais le patrimoine ne sera plus seulement une question de connaissance. Il s'agira, de plus en plus, d'une connaissance partagée.

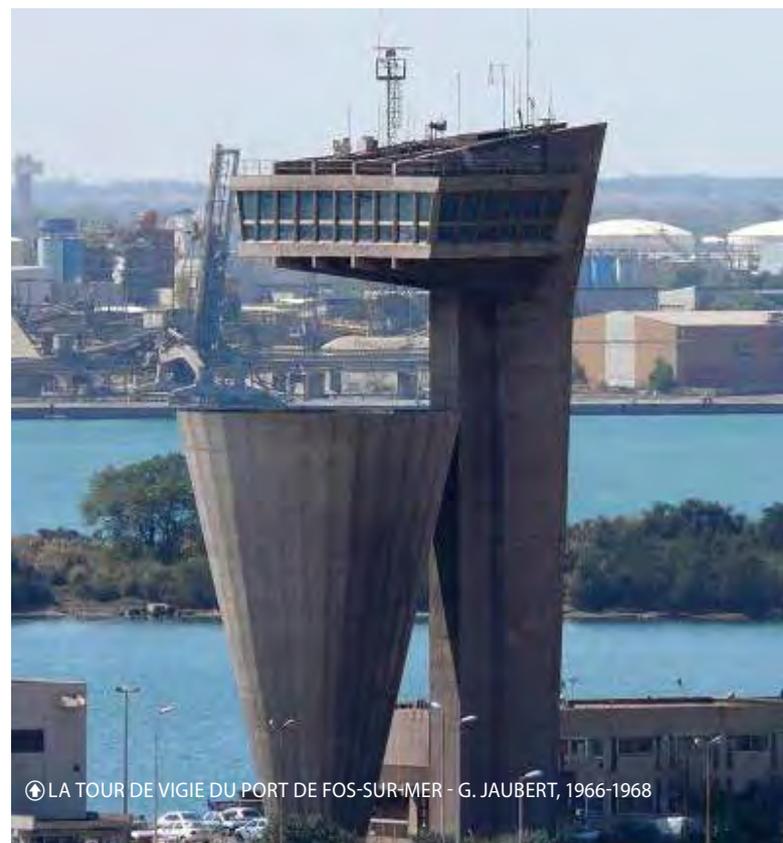
Un nouveau défi est lancé aux chercheurs et aux spécialistes du patrimoine : il leur faut tenir compte des désirs et des préoccupations de la société. Les faiseurs de patrimoine parviennent-ils toujours à répondre aux attentes des habitants prescripteurs ? Des malentendus sont possibles. Les critères et les attendus sont souvent moins bien définis pour la préservation des tissus urbains à la différence des monuments qu'il est, peut-être, plus facile de protéger. Les associations d'habitants sollicitent une préservation de leur quartier mais que veulent-elles véritablement garder ? Une façon de vivre entre-soi ? Une atmosphère idéalisée du passé ? Pour les "quartiers en balcon", le règlement du

PLU approuvé de Marseille protège la forme urbaine générale spécifique et la volumétrie du bâti mais il ne prescrit ni l'obligation d'un type d'architecture en particulier, ni la restitution de coloris ou de matériaux locaux car l'architecture de ces quartiers originellement auto-construits est, par nature, hétérogène et éclectique.

### La recherche du label

Issus de la sphère commerciale, les labels ont gagné peu à peu le domaine de la culture et du patrimoine. Le mouvement de labellisation de l'héritage bâti a été initié en 1985 avec le label "Ville et Pays d'art et d'histoire" mais il ne s'est réellement répandu que dans les années 2000. Pour sensibiliser le grand public à une architecture moderne méconnue et, en même temps, s'adapter à l'élargissement du champ du patrimoine, le ministère de la Culture a lancé en 1999 le label du "Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle" et l'a accordé à des bâtiments construits entre 1900 et 1975, y compris à des immeubles construits dans les années 1960 qui étaient pourtant prévus pour durer trente ans seulement.

Le bâtiment est distingué parce qu'il témoigne d'une recherche architecturale à un moment donné. En 2015, cent bâtiments exceptionnels du XX<sup>e</sup> siècle de Toulouse et de son agglomération ont été distingués par décision préfectorale à la demande de la DRAC Midi-Pyrénées. En 2015 toujours, la Commission régionale du patrimoine et des sites du Languedoc-Roussillon a souligné la très grande ri-



⬆ LA TOUR DE VIGIE DU PORT DE FOS-SUR-MER - G. JAUBERT, 1966-1968

## PAROLES D'ACTEUR

**Xavier MOIROUX**  
Président de l'association  
"Par ce passage infranchi"



“ Le tétrodon est une belle illustration de la notion de patrimoine moderne car il est typique d'une architecture d'avant-garde des années 1960/1970. A partir d'un conteneur de fret, ont été adjoints à l'intérieur des alvéoles pour en faire un habitat modulaire qui offre une multiplicité d'usages. Il a été conçu par Jacques Berce de la grande agence d'architecture "AUA", fondée dans les années 1960 mais il n'est resté qu'un prototype. En 1973, deux commandes ont été faites en France, une par la Sonacotra, pendant la construction de Fos-sur-Mer pour loger les ouvriers immigrés et l'utiliser comme base de vie sur les chantiers, et une autre au Cap Ferret pour un village de vacances. Seul un exemple restait dans les Bouches-du-Rhône sur un terrain de MEDIACCO à Fos, découvert par l'architecte Thierry Dousseau en 2011. L'association "Par ce passage infranchi" a pu l'acheter à la société pour un euro symbolique et l'a ainsi sauvé de la destruction. L'association s'est mobilisée ensuite pour la labellisation "Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle" de la DRAC PACA qui a été obtenue en 2012, et elle cherche aujourd'hui à le restaurer autour d'un projet artistique et culturel. Cet unique exemplaire des tétrodons de Fos est doublement important : il témoigne d'abord dans l'histoire de l'architecture d'un type d'habitat éphémère très innovant des années 1970, il fait ensuite partie du patrimoine industriel de la région lié à la construction du complexe industriel-portuaire de Fos-sur-Mer. ”



Ⓧ UNE CURIOSITÉ ARCHITECTURALE, ANCÊTRE DU MOBIL-HOME

chasse de l'architecture de Perpignan en labellisant non seulement des édifices isolés et des ensembles constitués mais aussi des quartiers entiers qui "témoignent de l'évolution architecturale, technique, économique, sociale, politique et culturelle de la ville au XX<sup>e</sup> siècle". Le projet de loi Création, Architecture et Patrimoine prévoit de créer un nouveau label – les "cités historiques" – qui devrait prendre le relais du dispositif des Secteurs sauvegardés.

La délivrance d'un label est une alternative aux lourdes procédures de préservation existantes. Elle est aussi justifiée par le manque de recul qui rend difficiles les choix de protection. Elle représente un élément de reconnaissance intellectuelle très utile mais elle peut aussi générer des gains économiques à travers le développement d'activités touristiques. Cependant, la légitimation qu'elle apporte n'implique pas une protection, même si elle peut en constituer le préalable.

La candidature au label permet d'attacher avant tout une reconnaissance sociale aux bâtiments et elle renouvelle la façon d'en parler. L'obtention du label implique une démarche, une adhésion, un engagement et un signe de ralliement fédérateur d'un réseau d'acteurs. Les édifices sont désignés par des plaques afin d'être identifiés immédiatement par les passants comme des éléments de patrimoine. Il est important de donner à voir ce qui doit être transmis demain.

La labellisation est devenue très importante dans une société inquiète qui a besoin de points de référence et d'indicateurs de qualité. Le projet de loi Création, Architecture et Patrimoine prévoit la prise en compte obligatoire du classement UNESCO dans les documents d'urbanisme. Des organisations spécialisées – ICCROM, ICOMOS, ICOM – proposent leur expertise tout en établissant des normes supranationales dans les domaines de la conservation et de la restauration d'œuvres d'art, des monuments et des sites mais aussi des musées. Les associations sont aussi des moteurs de labellisation.

Les labels à très forte notoriété constituent une plus-value recherchée par les opérateurs privés. En retour, certains édifices bénéficient d'une promotion patrimoniale en accueillant des fonctions à haute visibilité touristique et commerciale (hôpital ou monastère reconverti en résidence hôtelière, église transformée en bar à cocktails...). En retour, l'ancienneté et "l'authenticité" des lieux représentent une valeur importante pour les fonctions ou les activités qui y sont accueillies.

“ La Ville de Marseille a posé sa candidature pour obtenir deux labels : UNESCO pour l'œuvre de Le Corbusier et Ville et Pays d'Art et d'Histoire ”

## Les labels

📍 LA CITÉ RADIEUSE - LE CORBUSIER, 1952



### PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Le label "Patrimoine mondial de l'UNESCO" (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) a été institué en 1972 par une convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, aujourd'hui ratifiée par 186 États parties. Son attribution vise à encourager l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité et une application universelle. L'inscription d'un site sur la liste du patrimoine mondial lui confère un prestige mais aussi l'appartenance à une communauté internationale ; l'accès au Fonds du patrimoine mondial et à une assistance d'urgence pour réparer les dommages causés par les catastrophes naturelles ou par l'activité humaine ; la possibilité de bénéficier de plans de gestion qui aident à définir des mesures de préservation et des mécanismes de suivi adéquats ; une plus grande sensibilisation du public. L'inscription induit un suivi de l'UNESCO qui peut déclasser un lieu. Cette menace a par exemple incité la Ville de Vienne à abandonner un projet de quatre tours.



### VILLE ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Le label "Ville et Pays d'art et d'histoire" a été créé en 1985 par Max Querrien, directeur de la Caisse nationale des Monuments Historiques et des Sites. C'est une convention signée entre le ministère et les acteurs territoriaux qui affiche comme enjeu principal la sensibilisation et la préservation du cadre de vie, même si les volets financiers et touristiques sont également essentiels. En contrepartie, les collectivités s'engagent à mobiliser des moyens humains et matériels en fonction des considérations et des priorités locales. Des structures d'accueil touristique sont ainsi mises en place afin de protéger le patrimoine et diffuser sa connaissance tout en augmentant l'attractivité du territoire.



### PATRIMOINE DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE

Le ministère de la Culture et de la Communication a imaginé en 1999 un label pour identifier et signaler au public les "constructions et ensembles urbains dont l'intérêt architectural et urbain justifie de les transmettre aux générations futures comme des éléments à part entière du patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle". L'attribution du label par la Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) est sans incidence juridique. Actuellement, près de 2 300 édifices ou ensembles urbains (logements, centres historiques, ouvrages d'art, jardins, églises) l'ont obtenu dont un tiers non protégés au titre des Monuments Historiques. Les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) mais aussi le réseau des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et celui des Villes et Pays d'art et d'histoire (VPAH) concourent à la promotion des édifices labellisés par des expositions ou des publications.



### FONDATION DU PATRIMOINE

La Fondation du Patrimoine apporte son aide financière et technique pour "promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine national". Le label qu'elle a créé en 1996 agit par le biais de subventions accordées aux propriétaires de biens immobiliers qui sont dignes d'intérêt mais qui ne sont non protégés par l'État ou jugés "prioritaires" par le ministère. Ces biens sont ainsi intégrés à un réseau (exemple : le patrimoine rural). La Fondation du Patrimoine s'inspire de l'organisation non gouvernementale English Heritage qui remplit en Angleterre un rôle de protecteur de la mémoire collective. Dans ce cas, le label est le signe d'une adaptation à une nouvelle réalité économique.

## Patrimoine récent : une décantation nécessaire

La connaissance est une nécessité pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine architectural et urbain. En raison d'un intérêt tardif du Service des Monuments historiques, de nombreux édifices du XX<sup>e</sup> siècle ont été perdus. Peu intégrées dans les projets urbains ou encore trop récentes pour bénéficier d'une approche dépassionnée, les constructions de l'après-guerre sont souvent dénaturées (par exemple, la pâte de verre colorée du coloriste Bernard Lassus a disparu des façades préfabriquées de l'ensemble de La Maurelette) ou voient leur environnement déstructuré. Certains bâtiments sont radicalement transformés pendant les années de réflexion et d'hésitation qui précèdent leur prise en compte dans le patrimoine national. L'attente d'une protection est parfois imputable à la valeur négative portée par l'édifice (bunkers allemands du Südwall). Les réalisations architecturales les plus représentatives du XXI<sup>e</sup> siècle connaîtront certainement, elles aussi, une période de "désaffection" (indifférence, oubli, dénaturation, dégradation).

Les conservateurs du patrimoine s'interrogent sur un phénomène émergent. Certains architectes ont tendance à lier l'attribution d'un grand prix de l'architecture à une reconnaissance patrimoniale. À l'avenir, certains pourraient même être tentés de demander une protection au titre des Monuments Historiques ou un label pour une opération de promotion ou pour défendre leurs droits d'architecte et imposer ainsi aux usagers la conservation du bâtiment dans son état d'origine. Les services de l'Inventaire sont très partagés sur l'inscription d'édifices réalisés par des architectes encore vivants et certains la refusent même catégoriquement. Les Anglo-saxons ont déjà choisi de laisser vivre les bâtiments jugés emblématiques sur une durée de trente ans avant de se prononcer. Un temps de "latence" ou de "décantation" semble indispensable pour "digérer" l'objet candidat à la patrimonialisation (recherche, mise en perspective et réception par les spécialistes, reconnaissance publique). L'architecture de la Reconstruction après la Première Guerre mondiale a été oubliée puis son "moment" est venu. L'œuvre de Le Corbusier a été redécouvert à la suite d'une période de rejet. Les édifices doivent être vécus, puis racontés, ensuite comparés et évalués avant d'être distingués parce qu'ils font sens ou parce qu'ils apportent un témoignage utile.

Il faut laisser au bâtiment une possibilité d'évoluer et de vieillir. L'architecte marseillais Eugène Chirié est intervenu vingt ans plus tard sur certains bâtiments qu'il avait édifiés dans les années 1930.

Le label ressemble à la marque déposée qui garantit la qualité voire la conformité d'un produit avec des normes de fabrication préétablies. La connotation commerciale du label entre donc, a priori, en contradiction avec la déontologie culturelle d'un bien patrimonial exclu du profit. Si le label

“ La formation renouvelée des conservateurs du patrimoine devrait permettre à l'avenir de s'intéresser de la même façon à l'ancien et au neuf ”

se retrouve réduit à un argument de notoriété pour séduire un public et attirer des visiteurs, le risque est grand de ne mettre en valeur que ce qui plaît à un moment donné sans le discernement que permet le temps long.

## Une redéfinition de la notion de patrimoine

### Du "stock" vers le "flux"

Les chercheurs rappellent que le patrimoine culturel est encore souvent appréhendé selon "un concept d'exceptionnalité" qui serait immuable dans le temps : il doit être transmis de génération en génération comme un "stock" inaliénable. Cet idéal de conservation "classique" a pour conséquence, par exemple, de différencier les quartiers centraux historiques reconnus et les tissus urbains plus "banals". Or la valeur d'exception accordée à certains éléments bâtis peut évoluer et on peut vouloir un jour les sortir du "stock" pour en faire entrer de nouveaux. Selon les spécialistes, on assiste actuellement au passage du patrimoine "stock" vers un patrimoine "flux" qui fonctionne comme un "principe actif du développement



Ⓛ LE CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD À AIX-EN-PROVENCE, ENGO KUMA - 2013

durable". Le patrimoine est davantage considéré comme une ressource. Cela implique une redéfinition de la notion : celle-ci doit intégrer le cadre de vie et la gestion raisonnable des ressources du territoire. En intégrant à l'approche patrimoniale et urbaine les objectifs du développement durable, le plan de gestion de l'AVAP qui succède à l'outil ZPPAUP propose une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux, notamment ceux relatifs à l'énergie, et une meilleure concertation avec la population. La notion du "paysage culturel" (qui intègre aussi bien le matériel, l'immatériel et le vivant) exprime cette nouvelle prise en compte d'un ordonnancement général du monde par le patrimoine.

Le paradigme de la "durabilité" devient une "grille de lecture du monde" et des rapports des individus avec le monde. Il influe sur la façon d'aborder le patrimoine en induisant une primauté nouvelle de l'éthique sur l'esthétique. Il contribue aussi à une nouvelle dynamique par la préférence donnée à la réutilisation et au recyclage des lieux et des bâtiments. Le patrimoine est devenu le meilleur allié du développement "durable" : il a déjà fait la preuve de sa durabilité dans le temps et dans l'espace. Les conventions des Nations Unies et du Conseil de l'Europe guident cette évolution.

## De nouveaux acteurs

### La nostalgie du patrimoine perdu

L'engouement pour le patrimoine des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles trouve son origine dans les traumatismes profonds et durables causés par la disparition de joyaux architecturaux ou urbanistiques (à Paris, les halles Baltard ou le Palais rose ; à Marseille, le "palais de l'automobile" construit à

l'occasion de la foire coloniale de 1922 par Raoul Mattei). La peur de la perte d'identité et la rapidité des changements sont des ressorts bien connus de la patrimonialisation. Le malaise sociétal explique en grande partie les pressions exercées sur les décisions politiques, l'émotion des riverains à l'annonce d'un programme immobilier (rue Bonnefoy à Marseille) ou la mobilisation des collectivités et des associations pour sauver un marché (halles du Boulingrin de Reims), une salle de spectacle ("L'Eden Théâtre" de La Ciotat) ou une demeure historique (bastide Flotte de La Buzine à Marseille). Le public n'hésite pas à alerter les services des DRAC en soulignant l'intérêt de bâtiments et la nécessité de leur protection.



Ⓛ TOUR CMA CGM, ZAHA HADID - 2010

## La complexification de la production du patrimoine

La demande de la société pour le patrimoine est alimentée par des acteurs de plus en plus nombreux et divers. Le mécénat populaire se développe pour réhabiliter des lavoirs, des églises et des châteaux. Dans un contexte de raréfaction des subventions, le bénévolat, les dons à la Fondation du Patrimoine et les souscriptions permettent de compléter les aides locales, régionales ou européennes voire de suppléer les petites communes qui ont de grandes difficultés à faire face à des investissements hors normes. Chaque bienfaiteur est un peu propriétaire de son patrimoine.

Les chercheurs parlent d'une "démocratisation" du patrimoine : le système établi "par le haut" est remis en cause et des groupes et des acteurs sociaux s'emparent de la patrimonialisation "par le bas". Le patrimoine relève de plus en plus du lien social, du "faire ensemble". Les revendications des individus et des groupes sociaux à un droit au patrimoine s'amplifient. Cette démocratisation est toutefois traversée par des contradictions. La pratique du patrimoine est de plus en plus fondée sur l'expérience, l'émotion, la sensation et repose moins sur un socle scientifique (les chercheurs parlent d'une "pratique expérientielle" comme dans les magasins où l'on vend autant le décor et l'ambiance que la marchandise). La multiplication des outils de médiation individualise la vision du patrimoine et désacralise les éléments patrimoniaux qui sont sortis des règles de contemplation traditionnelles et incorporés aux outils du quotidien.

## L'adaptation des professionnels du patrimoine

Les interférences croissantes de la patrimonialisation avec d'autres processus sociaux (développement, territorialisation, métropolisation...) rendent le patrimoine plus transversal, pluridisciplinaire. L'héritage bâti concerne tous les champs de l'activité sociale et incite à des rapprochements disciplinaires. Les apports des disciplines plus anciennes (anthropologie, géographie, histoire et histoire de l'art) sont réinterrogés par les mutations rapides de la société : nouvelles formes de l'individualité, nouveau rapport au territoire et au temps, place de l'esthétique et du design dans le quotidien... Ces évolutions poussent les spécialistes à renouveler leurs réflexions sur le patri-

moine, les obligent à faire appel à de nouveaux producteurs de patrimoine. À côté de l'historien, le sociologue, l'anthropologue, le psychologue et l'ethnologue interviennent désormais pour analyser et "dire" le patrimoine, en particulier le patrimoine urbain.

## Une nouvelle gestion des connaissances

Selon les chercheurs, la production participative (crowdsourcing) est amenée à se généraliser. Elle interviendra dans la façon de produire, de coproduire et de pratiquer le patrimoine. Les collectivités commencent à utiliser le savoir-faire et la créativité en sous-traitance pour réaliser certaines tâches traditionnellement effectuées par les services de l'État. De nouveaux experts du patrimoine commencent à être régulièrement sollicités (bureaux d'études spécialisés, agences d'urbanisme investies dans le champ du patrimoine). Il peut s'agir d'une collaboration ou d'un travail en parallèle, d'externaliser des tâches ou d'engager des démarches plus innovantes.

## Le décloisonnement des savoir-faire

Le public s'approprié de plus en plus le patrimoine. Des formations se développent pour favoriser la capacité à remplir un rôle de relais, de médiation. On voit se développer des projets de "science ouverte ou contributive" dans lesquels les chercheurs engagent une démarche épistémologique nouvelle en interaction avec le public. De nouveaux métiers de la mise en valeur et de la médiation se développent. Ils portent sur un champ de plus en plus étendu en matière de restauration, de conservation, de préservation, et sont associés aux nouveaux modèles économiques. La mise en tourisme et la marchandisation du patrimoine s'accroissent, le réemploi "créatif" et les usages privés du patrimoine se multiplient.





📍 LA BASTIDE LE GALETAS ET LE COUVENT DE LA VISITATION, LYCÉE MÉLIZAN - LES ACCATES

# Des facteurs de contingence

Plusieurs facteurs, convergents ou contradictoires, s'exercent sur la conservation du patrimoine et en modifient les contours.

## Le monde globalisé

### La mondialisation

La mondialisation expose le patrimoine national aux yeux du monde qui est indirectement invité à participer à le coproduire. La patrimonialisation, historiquement liée à la construction de l'identité nationale, doit désormais composer davantage avec des valeurs établies en fonction de normes internationales et de standards patrimoniaux globalisés. Le tourisme international implique de répondre qualitativement et quantitativement à une diversification et à une multiplication des "consommateurs". En raison de la mondialisation, le patrimoine "stock" et son apparente inaliénabilité vont être de plus en plus remis en cause. Il va être de plus en plus considéré comme un objet "transactionnel", un support d'"événementiel", en lien étroit avec les mobilités touristiques. La "fabrique touristique du patrimoine" va influencer sur les processus de préservation avec la primauté donnée à l'utilitarisme.

### L'obsolescence plus rapide

Les nouveaux modèles économiques, l'exigence de rentabilité énoncée pour la société, le capitalisme moderne, les prescriptions de la société de consommation (consommer de plus en plus et de plus en plus vite) et la péremption des normes de construction vont conduire à une obsolescence bien plus accélérée que par le passé. Les bâtiments vont se périmenter plus vite. L'un des futurs enjeux sera d'adapter aussi la patrimonialisation à ce nouveau contexte. La médiation avec le public et un effort redoublé de pédagogie (le "savoir

y faire") seront primordiaux à l'avenir pour continuer à sensibiliser le citoyen à la qualité de son cadre de vie.

### Les risques environnementaux et climatiques

Les risques environnementaux et climatiques vont modifier les rapports au patrimoine ainsi que ses modèles de gestion. Le paradigme de la "durabilité" semble s'imposer dans la façon d'aborder le patrimoine (prédominance nouvelle de l'éthique sur l'esthétique, notion de patrimoine articulée au souci du cadre de vie). Les modèles patrimoniaux construits autour des parcs naturels régionaux, des paysages, des produits de terroir ou de la défense de la biodiversité qui mettent en avant les notions de développement responsable et de sauvegarde plutôt que de conservation, sont en train de prendre le pas sur le modèle traditionnel du monument, du zonage ou de l'Inventaire national.

### Le renouvellement des modalités de la transmission

La notion anglo-saxonne de conservation dynamique (adaptive use) se substitue peu à peu à la notion de conservation française traditionnelle. Quand un bâtiment apparaît obsolète, les autorités utilisent un moratoire de quelques années pendant lequel elles vérifient qu'une utilisation différente est possible. Au bout de ce délai, elles décident soit de le réutiliser, soit de le démolir.

À l'échelon de l'UNESCO, selon la recherche actuelle, l'approche occidentale de la conservation serait en train de perdre sa légitimité et laisserait la place à une logique de

## Vers une crise de la transmission des savoir-faire ?

La sauvegarde des métiers d'art et des entreprises spécialisées dans la restauration et l'entretien des monuments historiques et des bâtiments anciens est une nécessité culturelle, sociale et économique. Au-delà de la conservation des édifices et de savoir-faire exceptionnels, il en va de la préservation de l'identité artistique de la France et du processus de création.

### INNOVATION ET ADAPTATION D'UNE FILIÈRE MODERNE

Grâce à l'apport des recherches scientifiques, de nouvelles techniques de restauration et de modes opératoires modernes, les pratiques ont beaucoup évolué, notamment pour traiter les pathologies. Désormais, l'intervention des spécialistes ne se limite plus à remplacer la pierre dégradée : ils réalisent des greffes, des reméralisations, des nettoyages et des patines. On fait appel à des entreprises de maçonnerie sur corde. Les voûtes de l'église Saint-Jean d'Elbeuf-sur-Seine (Seine-Maritime) ont été récemment restaurées avec du béton de résine et du tissu en fibre de carbone. Les méthodes se sont enrichies et adaptées mais les hommes de métier ne peuvent pas pour autant se passer des gestes hérités de l'art des grands bâtisseurs. À Marseille, pour mieux prendre en compte les façades traitées en ciment naturel dans les programmes de ravalement les entreprises spécialisées doivent réapprendre à traiter le faïençage, le lézardage et l'apparition des croûtes noires et des décollements.

### RUPTURE DE LA CHAÎNE DES TRANSMISSIONS

Pendant des siècles, les connaissances informelles ont été essentiellement acquises grâce à la démonstration au sein des corporations. Celles-ci s'interrogent aujourd'hui sur leur capacité à transmettre un savoir spécifique et sur le devenir des monuments et du patrimoine local. Le contexte économique pose de sérieuses difficultés aux entreprises spécialisées. Malgré la recherche permanente de nouveaux débouchés, la dépendance envers l'État et les collectivités, leurs principaux commanditaires, empêche une vision assurée de l'avenir.

L'offre en formations est importante mais la filière de la réhabilitation du patrimoine n'attire pas les jeunes générations. Les plâtriers à l'ancienne et les staffeurs ornemanistes se font rares. Sur les chantiers de réhabilitation, les erreurs par ignorance ou méconnaissance altèrent la composition des façades, émoussent les décors, entraînent une perturbation de l'équilibre hygrothermique.

Ces questions sont au centre des préoccupations des chercheurs et des conservateurs du patrimoine qui espèrent une prise de conscience collective rapide.

réadaptation permanente. On s'inspirerait de l'approche cyclique du patrimoine des pays africains ou asiatiques où l'injonction d'une permanence des objets est beaucoup moins forte et où l'oralité, l'immatériel et les savoir-faire artistiques et sociaux sont les supports de la transmission du patrimoine. Certains estiment qu'à l'avenir les valeurs d'usage seront amenées à évoluer en permanence.

“ Le défi n'est plus seulement désormais de conserver pour transmettre mais aussi de transmettre pour conserver ” (Ch. Eschlimann)

### Une nouvelle réalité économique

Actuellement, le renouvellement des artisans et des entreprises d'art (ferronniers, cimentiers) est insuffisant du fait, notamment, du manque d'intérêt des jeunes pour les métiers du bâtiment liés au patrimoine. La raréfaction des savoir-faire traditionnels va avoir un impact sur la réhabilitation de la ville et de ses bâtiments les plus remarquables. L'utilisation de produits bas de gamme importés risque de dénaturer peu à peu les façades des quartiers protégés. On voit déjà sur internet des catalogues qui mettent à disposition des particuliers des éléments de décor standardisés ou façonnés à moindre coût qui ne correspondent pas aux critères de la conservation patrimoniale (solidité, ductilité, vocabulaire ornemental).

Dans les prochaines décennies, un autre défi de taille sera de parvenir à sensibiliser les opérateurs au goût des justes proportions et au détail bien fait avec toujours moins de capacités financières. L'obligation de rester dans l'épure financière des projets de réhabilitation sera certainement de plus en plus prégnante. L'Architecte des Bâtiments de France devra s'adapter pour continuer à exiger un haut niveau d'exigence des maîtres d'œuvre.



BOSSAGES DE CHAÎNE D'ANGLE "BRICOLÉS" - COURS BELSUNCE

DOMAINE RÉCEMMENT RÉHABILITÉ, PLACE FRANCIS CHIRAT - LA JOLIETTE

## L'évolution des mentalités

### La fracture entre les générations

Les nouveaux modes de vie (hyper-mobilité, multi-territorialité, multiples attachements associatifs et citoyens, multi-appartenances culturelles) et le vieillissement de la population rendent plus lisible l'écart des conceptions du patrimoine entre les générations. Les nouvelles formes d'individuation exacerbées par la société numérique sont des manières nouvelles de faire la société sans forcément s'appuyer sur un héritage physique commun. Les technologies numériques et l'économie de la connaissance peuvent changer la façon de se situer dans le monde mais aussi l'appréciation du présent et du passé. Les chercheurs se posent la question de l'éventuel non-renouvellement des publics de certaines pratiques patrimoniales (visites des musées, des sites archéologiques).

### L'apparition d'une nouvelle esthétique

L'intérêt actuel porté au patrimoine pluriel étonne et dérange parfois les tenants des monuments traditionnels pour lesquels il représente une perte de sens. Il signifie, en fait, que la sensibilité est en train de changer. Des bâtiments qui ont contrarié ou interloqué au moment de leur livraison sont maintenant labellisés. L'immeuble "La Caravelle", édifié sur le quai de Rive Neuve, a suscité le classement du port en 1932 en réaction à sa volumétrie mais, aujourd'hui, il est considéré comme l'un des éléments totémiques de la façade urbaine. André Corboz, professeur à l'université de Genève, prévoyait déjà en 1993 que la notion d'harmonie classique allait un jour se périmer et que les monuments et les centres anciens ne représentant qu'un pour cent des métropoles, il faudrait reconsidérer l'essentiel de celles-ci "comme des lieux de contrastes, de tensions, de discontinuités, de fragmentations, d'assemblages [...] ne relevant d'aucune esthétique précédente". Il appelait la définition de la beauté donnée

## PAROLES D'ACTEUR

Vincent NICOLLET  
Directeur général d'Acta Vista



“ L'association Acta Vista historiquement implantée en PACA œuvre depuis bientôt 15 ans pour entretenir, restaurer et valoriser du patrimoine à travers des chantiers d'insertion professionnelle.

Plus de 5 000 personnes ont pu bénéficier, au sein de l'association, d'une formation d'un an maximum aux différentes techniques de restauration de patrimoine bâti historique (maçonnerie, métallurgie, menuiserie etc.) encadrés par des compagnons formateurs. La spécificité de l'association est de mener ses chantiers sur des sites historiques emblématiques tels que le fort Saint-Nicolas à Marseille ou l'Hôpital Caroline sur les Iles du Frioul et de dispenser la formation directement sur les chantiers de restauration. Au contact de tels édifices, les équipes en formation retrouvent confiance, reprennent goût au travail et sont fiers de la qualité des restaurations réalisées.

Partenaire des collectivités sur le triptyque emploi, formation et patrimoine, nous nous inscrivons sur le long terme. Nous intervenons souvent en amont des projets pour mettre en sécurité, entretenir et éviter que les bâtiments ne se dégradent davantage, mais souhaitons aller au-delà en donnant une nouvelle vie aux édifices restaurés. Notre association s'inscrit dans une démarche d'éco-restauration, réalisée dans les règles de l'art avec des compagnons qui perpétuent les méthodes traditionnelles validées par les architectes des bâtiments de France et la DRAC. La formation, la transmission des savoir-faire traditionnels sont essentielles dans le format de nos chantiers; nous proposons à nos équipes de passer une qualification à un titre professionnel. 9 stagiaires sur 10 réussissent leurs examens et 2 sur 3 s'inscrivent durablement dans un parcours professionnel. Une autre manière de sensibiliser le public au patrimoine et à la reconnaissance de ces sites. ”

par Lautréamont dès 1869 : "Beau comme la rencontre fortuite sur une table de dissection d'une machine à coudre et d'un parapluie" (Les Chants de Maldoror).

## Le recyclage : un acte créatif, réaliste et collectif

La conservation pérenne de l'intégralité du patrimoine architectural est illusoire. En raison de sa matérialité mais aussi de la nature changeante du contexte qui le reçoit, il est, au contraire, évolutif.



⊕ UNE RÉAFFECTATION N'EST JAMAIS ANODINE : ICI, LA SURÉLÉVATION MODIFIE L'ORDONNANCEMENT DE LA FAÇADE - COURS PIERRE PUGET

### UN ACTE DE RECRÉATION

Le recyclage constitue une chance pour le patrimoine bâti : il est à la fois une remise en question salutaire et un acte créatif. Il permet de repenser le cadre de vie et le rapport à l'environnement. L'ancien bâtiment de la Condition des soies à Saint-Étienne a été le premier monument historique labellisé bâtiment basse consommation (BBC) en 2014. Lors de la reconversion de l'église désaffectée des Dominicains de Maastricht en librairie ("Polare Maastricht") par l'agence Merckx+Girod, les qualités de l'édifice ont été mises à profit tout en respectant son intégrité pour en faire l'une des dix plus belles librairies du monde selon The Guardian. C'est aussi la logique du recyclage qui a permis de prolonger la vie du Silo d'Arenç à Marseille.

### UN ACTE PRAGMATIQUE

Jean-Michel Leniaud a relevé une certaine schizophrénie dans quelques restaurations contemporaines : le paradoxe d'assurer la "meilleure modernité d'usage" tout en voulant un retour à l'état d'origine. On ne peut pourtant pas toujours imposer aux habitants une restitution à l'identique. À Firminy, plus de la moitié des habitations de l'Unité d'habitation de Le Corbusier ne peuvent pas être occupées, notamment du fait de l'impossibilité de les chauffer. Doit-on alors conserver le bâtiment tel qu'il existe aujourd'hui ?

S'il n'est pas possible de geler définitivement l'usage des édifices, il convient de trouver, néanmoins, un équilibre. Les opérations de réhabilitation doivent permettre de nouveaux usages mais elles ne doivent pas être irréversibles ni modifier trop fortement la physiologie originelle du bâti.

### UN ACTE COLLECTIF

À Marseille, si des métamorphoses emblématiques récentes font consensus (Centre sanitaire aux frontières des ports et aéroports, Hôtel-Dieu...), la tendance à la surélévation dans le cadre du renouvellement urbain en tissu ancien peut rapidement poser un problème. Cette option est nécessaire pour rentabiliser un programme, répondre aux objectifs d'attractivité économique et adapter l'immeuble aux attentes du confort moderne mais elle n'est jamais anodine. L'ajout d'un ou plusieurs étages modifie la volumétrie, l'ordonnancement, l'équilibre des proportions et l'aspect de la toiture, et peut porter atteinte à l'intégrité du bâtiment. Pour les "tissus homogènes protégés" et les "tissus centraux patrimoniaux", le PLU approuvé de Marseille énonce des prescriptions qui concernent l'aspect général de la façade mais l'utilisation de la marge de hauteur autorisée est laissée à l'interprétation du constructeur. Pour réussir l'intégration des projets dans la ville, il est, par conséquent, nécessaire que les conservateurs du patrimoine et les opérateurs puissent parvenir ensemble à une prise en compte équilibrée et réaliste des nouveaux usages et de l'intégrité architecturale et historique, à une combinaison des intérêts réciproques bien compris. Ce travail d'échange, de compréhension mutuelle et de négociation commence à bien se mettre en place.

# Quel sera le nouveau paradigme ?

De nouveaux questionnements émergent en matière de restauration et de préservation. Demain, allons-nous conserver pour les siècles futurs une poignée de monuments ? Allons-nous, au contraire, préserver pour quelques générations une foule de vestiges de tous ordres ? Quatre grands scénarios d'évolution de la notion de conservation du patrimoine au cours du XXI<sup>e</sup> siècle se dégagent des multiples travaux de recherche en cours.

## Hypothèse 1 : la "matrimonialisation"

L'approche du patrimoine est désormais plus "affective". On est sorti d'un patrimoine institutionnel considéré comme trop élitiste pour privilégier un patrimoine fabriqué par et pour les groupes sociaux, porté par des communautés. Le patrimoine a une assise territoriale de plus en plus importante, il se confond même avec le territoire.

Le patrimoine prend en compte le vivant et l'équilibre du vivant et devient, de ce fait, un support des préoccupations environnementales. Les biens patrimoniaux sont devenus le socle à partir duquel sont créés les projets sociaux. Dans les métropoles, il fonctionne comme un facilitateur de projets (prise en compte des patrimoines de la périphérie, développement équilibré des territoires). C'est l'un des moteurs de l'intégration métropolitaine.



LE BRASILIA - FERNAND BOUKOBA, 1967

Le principe de subsidiarité que proposait Jean-Michel Léniard en 2003 est désormais pleinement appliqué. Les collectivités locales ou régionales possèdent l'ensemble des compétences financières et techniques tandis que l'État se contente de fixer uniquement un cadre général et de servir de garant ou de médiateur en cas de conflit. Les capacités judiciaires des associations sont renforcées. Le patrimoine repose aussi sur de nouveaux métiers (assembleurs, accompagnateurs de projet, médiateurs) de plus en plus distincts des métiers traditionnels (chercheurs, historiens) et des institutions de l'État. La tendance à mettre en avant "son patrimoine" entraîne une fragmentation du patrimoine qui devient le "patrimoine des autres" dans lequel on ne se reconnaît pas : le patrimoine devient polyphonique et n'est pas forcément partagé par l'ensemble de la société.

En matière de restauration, on sort de la protection à tout prix pour considérer davantage le bâtiment comme un outil qui améliore le cadre de vie, qui permet l'adhésion. Suivant un principe de précaution, le patrimoine est protégé parce que l'on pense qu'il pourra être nécessaire dans le monde à venir.

## Hypothèse 2 : "la mise en spectacle"

Le champ du patrimoine poursuit son élargissement mais, en même temps, l'intérêt du public devient de plus en plus volatil car il est soumis aux modes et aux nécessités économiques. Intégrée dans une approche de marketing territorial, l'architecture est prise dans un processus incessant de consommation/destruction, elle est "mise en spectacle" à l'excès. La médiation du numérique est essentielle pour animer les lieux patrimoniaux "mis en tourisme" car elle permet, grâce à la réalité augmentée, des expériences ludiques, sensorielles et festives mais elle contribue aussi à la création d'un "patrimoine spectacle" qui se démode, que l'on délaisse rapidement. Si la grotte Cosquer est reconstituée en 3D les églises baroques du quartier Belsunce, laissées à l'écart des itinéraires, sont oubliées depuis longtemps.



📍 FAÇADE SUR LA CORNICHE JF KENNEDY - MARSEILLE

## PAROLES D'ACTEUR

**Florian LAURENÇON**  
Directeur adjoint de la DRAC PACA



“ La 32<sup>e</sup> édition des journées du patrimoine qui se tient les 19 et 20 septembre 2015 a pour thème "le patrimoine du XXI<sup>e</sup> siècle, une histoire d'avenir". Cette thématique originale peut s'interpréter comme une réflexion sur la capacité de l'architecture contemporaine à accéder au statut de patrimoine.

Les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) ont des missions de protection et de valorisation du patrimoine mais aussi de promotion de la qualité architecturale encore accrues depuis que leur ont été rattachés les Services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP). En effet, cette attention portée à la qualité architecturale ne saurait ignorer ni l'inscription dans l'histoire de toute construction ni la démarche aujourd'hui incontournable d'aménagement durable.

Pour le ministère de la Culture et de la Communication, qui en a la tutelle, cette édition est également l'occasion de mettre en lumière le métier d'architecte, pour lequel de récentes enquêtes ont mis en évidence la méconnaissance mais aussi l'appétence du grand public.

Quant aux évolutions législatives en cours, le projet de loi Création, Architecture et Patrimoine en débat au parlement cet automne modernise la gestion du patrimoine, via une double démarche. Tout d'abord, un travail de simplification et de mise à jour, en recherchant une meilleure cohérence entre les différents codes concernés : code de l'environnement, de l'urbanisme et de la propriété intellectuelle. Ensuite, une prise en compte actualisée des logiques d'aménagement du territoire.

En effet, la notion de patrimoine, plus que jamais aujourd'hui, doit s'inscrire dans une réflexion intégrant les défis économiques, sociaux, territoriaux et environnementaux. ”

À l'échelle de la ville, les quartiers historiques surinvestis deviennent des bulles touristiques, des espaces "disneylandisés". Les autres quartiers sont considérés avec moins de déférence parce qu'on ne leur reconnaît pas la même valeur patrimoniale : on se désintéresse peu à peu du tissu urbain, on efface les éléments architecturaux modestes. Le modèle économique est désormais fondé sur la consommation touristique et la promotion patrimoniale de certains édifices.

Le patrimoine est peu porté par les collectivités et les communautés locales car il est devenu l'affaire et la préoccupation des grands trusts internationaux et des grandes institutions qui disent ce qui doit être fait. Les Nations Unies ont leur mot à dire sur l'aménagement des villes qui sont labellisées par l'UNESCO.

## Hypothèse 3 : le repli et le pragmatisme

L'économie se contracte toujours davantage et la décroissance est devenue le nouveau modèle. Les métropoles qui ont encore des moyens de mettre en valeur leur patrimoine et la qualité de vie doivent inventer de nouvelles manières plus responsables et économes de gérer l'espace urbain.

La prolifération patrimoniale est de plus en plus contestée par les producteurs de la ville (architectes, investisseurs, promoteurs). Les collectivités qui ont relayé l'État dans la gestion des héritages architecturaux et urbains n'ont plus les moyens de les entretenir. L'usage est devenu l'argument premier de la conservation. Lassé d'une patrimonialisation considérée comme excessive, l'État reprend en main la gestion d'un

"hyper-patrimoine", c'est-à-dire le patrimoine le plus emblématique qui fait référence à l'identité nationale et qui permet de construire un discours politique. Comme dans le scénario précédent, l'attention est recentrée sur les éléments qui rayonnent à l'échelle européenne et mondiale avec pour corollaire la mainmise des institutions internationales sur toutes les décisions d'aménagement urbain, de conservation et de mise en valeur. Les villes qui figurent sur la liste du patrimoine de l'UNESCO ne peuvent plus évoluer sans l'assentiment de cette instance supranationale sous peine de perdre le label.

Le petit patrimoine architectural et le patrimoine urbain ne font plus partie des priorités des institutions.

On conserve précieusement les édifices qui connaissent les fréquentations les plus importantes et les "icônes territoriales" qui attirent les publics connectés et hyper-mobiles (touristes nationaux, élites internationales). Ce patrimoine restreint attire encore l'investissement des financeurs mais il est réduit à un décor de parc d'attraction pour répondre à la demande stéréotypée des touristes des pays "solvable" de l'Amérique et de l'Asie.

## Hypothèse 4 : la "dé-patrimonialisation"

L'économie circulaire qui limite la consommation et le gaspillage des matières premières et des sources d'énergie non renouvelables se développe et contribue au bien-être malgré des ressources dorénavant limitées. La "circulation" traverse toute la société et tout ce qui n'a plus lieu d'exister dans le monde physique migre dans le monde virtuel et le cyberspace. De profonds changements sont survenus dans les contenus et les modes de transmission de l'héritage culturel à la suite des réformes de l'enseignement et de la recherche : le patrimoine national est devenu une notion désincarnée, vide de sens. Pour les jeunes, le monde est devenu la seule échelle pertinente. Des tensions et des conflits d'usage surviennent entre une partie de la société toujours attachée au patrimoine mais désormais moins nombreuse, et les nouvelles générations, en rupture culturelle avec celles qui les ont précédées, qui considèrent le patrimoine comme un frein à une culture globale, comme une survivance d'un monde dépassé.

Le patrimoine national est contesté par différents groupes, sociaux, culturels ou ethniques qui ne se sentent pas représentés par les choix faits par l'État ou exprimés par

la majorité. De façon générale, la société accepte peu à peu que tout patrimoine, classé ou inscrit, protégé ou non, ancien ou récent, obéisse au sort commun : il naît, se développe, évolue, dépérit et disparaît.

Selon Françoise Choay, le patrimoine est le "meilleur instrument dont nous disposons pour inventer notre avenir" (1992) mais dans les prochaines décennies, à quoi ressemblera-t-il? Sera-t-il toujours un "concept nomade" qui navigue entre la tentation de la table rase et celle de l'omni-patrimonialisation? Apparaîtra-t-il encore comme un symbole de modernité pour avoir été, à un moment donné, le produit d'une création? Sera-t-il perçu comme un héritage que l'on peut dilapider sans état d'âme ou sera-t-il, au contraire, de plus en plus employé comme une valeur ajoutée?

Les chercheurs se préparent à de nouveaux défis, comme trouver un usage aux patrimoines en déclin (édifices religieux désaffectés) ou difficilement reconvertibles (hôtels des postes, grands bâtiments administratifs, casernes), ou envisager un possible "après-patrimoine" – mais comment évoluera alors une société sans patrimoine ?



## Façades marseillaises

Cette plaquette a été réalisée par l'Agam à partir d'une sélection d'édifices protégés au titre des Monuments historiques ou du PLU de Marseille, intégrés dans le périmètre d'une ZPPAUP, labellisés ou distingués dans des ouvrages d'architecture. Les exemples montrent des spécificités locales et privilégient, notamment, le caractère méditerranéen de l'architecture marseillaise ("architecture solaire", "moderne-balnéaire"...).

Disponible en ligne sur [www.agam.org](http://www.agam.org)



En savoir plus

### Bibliographie

- **Droit de cité pour le patrimoine**, Jean-Michel Leniaud, éditions Presses de l'Université du Québec, collection Patrimoine urbain, 2013.
- **Le patrimoine urbain, une nouvelle ambition**, Regards de l'Agam n°13, novembre 2013.
- **Les labels du Patrimoine culturel**, Marion Roux-Durand, La Lettre de l'OCIM 142, 2012.
- **Le patrimoine, oui, mais quel patrimoine?** Chérif Khaznadar (dir.), Actes Sud, collection "Babel", 2012.
- **Le patrimoine en questions : anthologie pour un combat**, Françoise Choay, Paris, Seuil, coll. "La Couleur des idées", 2009.
- **Constructif n°13**, Christophe Eschlimann, février 2006.
- **La réception de l'architecture du mouvement moderne : Image, usage, héritage**, Fabienne Andrieux, Jean-Yves Chevallier, Actes de la 7<sup>e</sup> conférence internationale de DOCOMOMO tenue du 16 au 19 septembre 2002 au Palais de l'UNESCO à Paris, Publications de l'Université de Saint-Étienne, juillet 2005.
- **Du monument isolé au tout patrimoine**, Régis Neyret, 2004.
- **Décentralisation : il est grand temps de changer**, Jean-Michel Leniaud, MoMuS n°14 (p. 3-4), Paris, 2003.
- **Le temps des tribus. Le déclin de l'individualisme dans les sociétés postmodernes**, Michel Maffesoli, Paris, 2000.
- **Le Patrimoine : culture et lien social**, Patrice Béghain, Presses des Sciences Politiques, Paris, 1998.
- **L'allégorie du patrimoine**, Françoise Choay, Seuil, coll. "La couleur des idées", Paris, 1992.
- **Les lieux de mémoire**, Pierre Nora (dir.), Gallimard (Bibliothèque illustrée des histoires), Paris. Tome 1 La République (1 volume, 1984), tome 2 La Nation (3 volumes, 1986), tome 3 Les France (3 volumes, 1992).

Crédit photos : Christophe Trinquier

Directeur de la publication : Christian Brunner  
 Rédaction : Christophe Trinquier, Isabelle Collet  
 Conception / Réalisation : Pôle graphique Agam  
 Marseille - Septembre 2015  
 Numéro ISSN : 2266-6257

Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise  
 Louvre & Paix – La Canebière – CS 41858  
 13221 Marseille cedex 01  
 Tél : 04 88 91 92 11 - e-mail : [agam@agam.org](mailto:agam@agam.org)

Toutes nos ressources @ portée de clic sur [www.agam.org](http://www.agam.org)  
 Pour recevoir nos publications dès leur sortie, inscrivez-vous à notre newsletter